

Un arrêté pour l'aire de la Figère



Le conseil municipal s'est réjoui de la forte affluence au spectacle offert par la commune et Niort Agglo sur l'aire de la Figère. Un arrêté municipal réglementant cette aire collective accessible à tous a été adopté.

Le conseil municipal de Saint-Martin-de-Bernegoue s'est réuni sous la présidence du maire, Frédéric Nourrigeon.

Aire de la Figère. Le conseil municipal avait décidé de participer au festival de Niort Agglo, en choisissant le spectacle *Ciao*. Plusieurs centaines de personnes étaient présentes sur l'aire de la Figère, pour ce spectacle apprécié, financé conjointement par la commune et l'agglomération.

Le conseil a adopté un arrêté municipal réglementant cette aire collective accessible à tous, en précisant les conditions d'ac-

cès, d'utilisation, d'entretien et les infractions à ce règlement. Un autre arrêté municipal concerne plus spécifiquement les jeux enfants installés sur cet espace détente, ces arrêtés donnant lieu à affichage.

Personnels. Le maire a rencontré les personnels le 1^{er} juillet, pour faire un bilan de l'année scolaire, évoquer les régimes indemnitaires et le nouvel outil de gestion des ressources humaines.

Des agents ont suivi ou suivront des formations en habilitation électrique, lutte contre l'am-

broisie et hygiène alimentaire. D'autres sont à l'étude, sur la compréhension et l'accompagnement des manifestations agressives de l'enfant, ou encore sur les gestes de premiers secours.

Redevance. Les opérateurs de télécommunication versent aux communes une redevance pour occupation du domaine public en fonction de la longueur des réseaux. Cette redevance n'avait pas été appelée les années précédentes. La commune doit percevoir 4.205 € au titre des années 2017 à 2021.